



PROVINCE DE QUEBEC MRC de La Haute-Gaspésie

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil des maires de la Municipalité régionale de comté de La Haute-Gaspésie siégeant pour l'administration des Territoires non organisés de la MRC, tenue le neuvième jour de mai deux mille onze, à 19 h 15, à la salle de conférences du centre administratif de la MRC de La Haute-Gaspésie, situé au 464, boulevard Sainte-Anne Ouest, à Sainte-Anne-des-Monts.

Sont présents :

- M. Allen Cormier, préfet
- M. Judes Landry, maire de Cap-Chat
- M^{me} Micheline Pelletier, maire de Sainte-Anne-des-Monts
- M^{me} Claudette Robinson, maire de La Martre
- M^{me} Jovette Gasse, maire de Marsoui
- M^{me} Johanne Castonguay, maire suppléante de Rivière-à-Claude
- M. Jean-Sébastien Cloutier, maire de Mont-Saint-Pierre
- M. Paul-Hébert Bernatchez, maire de Saint-Maxime du Mont-Louis
- M. Joël Côté, maire de Sainte-Madeleine de la Rivière-Madeleine

Sont également présents :

- M. Michel Thibault, directeur général et secrétaire-trésorier
- M^{me} Carole Landry, secrétaire

VÉRIFICATION DU QUORUM – OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, la séance est ouverte à 19 h 15 par M. Allen Cormier, préfet de la MRC de La Haute-Gaspésie. M. Michel Thibault, directeur général et secrétaire-trésorier, agit comme secrétaire.

RÉSOLUTION NUMÉRO 7034-05-2011 TNO

Adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ PAR M. PAUL-HÉBERT BERNATCHEZ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE LE CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE adopte l'ordre du jour en retirant les points suivants :

- 7.1 Résolution d'adoption du règlement modifiant le *Règlement numéro 2008-253 TNO concernant les règles de contrôle et de suivi budgétaires des TNO de la MRC de La Haute-Gaspésie*
- 7.2 Règlement modifiant le *Règlement numéro 2008-253 TNO concernant les règles de contrôle et de suivi budgétaires des TNO de la MRC de La Haute-Gaspésie*
- 7.5 Entretien chemins — Hydro-Québec

Et en ajoutant le point suivant :

- 8.1 Utilisation de la carte de crédit

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 7035-05-2011 TNO

Adoption du procès-verbal de la séance du 11 avril 2011

CONSIDÉRANT QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 avril 2011 a été courriellé à chacun des maires le 3 mai dernier;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MME MICHELINE PELLETIER ET RÉSOLU A L'UNANIMITÉ QUE LE CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE adopte le procès-verbal

de la séance ordinaire du 11 avril 2011 du conseil des maires de la MRC de La Haute-Gaspésie siégeant pour l'administration des Territoires non organisés de la MRC tel que rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL

Aucune discussion.

RÉSOLUTION NUMÉRO 7036-05-2011 TNO

Approbation listes des comptes

IL EST PROPOSÉ PAR MME JOVETTE GASSE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE LE CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPESIE approuve les listes suivantes :

Comptes à payer, pour un total général de 9 547,33 \$

Comptes payés, pour un total général de 21 754,52 \$

Listes présentées aux membres du conseil lors de la préséance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CORRESPONDANCE

Aucune correspondance.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

RÉSOLUTION NUMÉRO 7037-05-2011 TNO

Engagement du responsable des opérations terrain

CONSIDÉRANT QUE M. Christian Pelletier, responsable des opérations terrain, a été engagé sept heures par semaine du 14 mars au 29 avril 2011 ;

CONSIDÉRANT QU'il est important de poursuivre ce service;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MME JOVETTE GASSE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE LE CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPESIE renouvelle l'engagement de M. Christian Pelletier comme responsable des opérations terrain, à sept heures par semaine, du 2 mai au 17 juin 2011.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ÉTATS COMPARATIFS

Conformément à l'article 176.4 du *Code municipal du Québec*, le directeur général et secrétaire-trésorier dépose au conseil des maires de la MRC de La Haute-Gaspésie les *États comparatifs* au 30 avril 2011 des Territoires non organisés de la MRC de La Haute-Gaspésie.

RÉSOLUTION NUMÉRO 7038-05-2011 TNO

Utilisation des compensations pour l'entretien du réseau routier local

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports a versé une compensation de 6 008 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2010 ;

CONSIDÉRANT QUE les compensations distribuées à la MRC de La Haute-Gaspésie visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la MRC ;

CONSIDÉRANT QUE la présente résolution est accompagnée de *l'Annexe A* identifiant les interventions réalisées par la MRC sur les routes susmentionnées ;

CONSIDÉRANT QU'un vérificateur externe présentera dans les délais signifiés, pour le dépôt de la reddition des comptes, *l'Annexe B* ou un rapport spécial de vérification externe dûment complété ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MME MICHELINE PELLETIER ET RÉSOLU A L'UNANIMITÉ QUE LE CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPESIE informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la MRC, conformément aux objectifs du *Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AMEUBLEMENT SALLE DES LOISIRS CAP-SEIZE

Le point *Ameublement Salle des loisirs Cap-Seize* est reporté à une prochaine séance.

RÉSOLUTION NUMÉRO 7039-05-2011 TNO

Utilisation de la carte de crédit

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Haute-Gaspésie possède une carte de crédit ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. JEAN-SÉBASTIEN CLOUTIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE LE CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPESIE demande d'utiliser la carte de crédit de la MRC de La Haute-Gaspésie uniquement pour faire des achats qui ne peuvent être payés autrement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, sur proposition de MME CLAUDETTE ROBINSON, il est résolu de lever la séance à 19 h 25.

Allen Cormier, préfet

Michel Thibault, directeur général
et secrétaire-trésorier